



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-18
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ, QUE:

Le 5 juin 2018, le conseil de la Municipalité de Brigham a adopté le règlement numéro 2017-18 relatif au traitement des élus municipaux prévoyant :

- Le remplacement du Règlement 2010-03 relatif au traitement des élus municipaux et ses amendements;
- Que la rémunération de base annuelle du maire, qui était de 8 931.04\$ par année en 2017, passera à 9 109.66\$ en 2018;
- Que la rémunération de base annuelle d'un conseiller, qui était de 2 977.00\$ par année en 2017, passera à 3 036.54\$ en 2018;
- Que le maire suppléant, qui recevait une rémunération de base annuelle de 5060.92\$ en 2017, en remplacement de sa rémunération de base de conseiller, aura plutôt droit, en 2018, à une rémunération additionnelle annuelle au montant de 5 162.14\$. Celle-ci s'ajoute à sa rémunération à titre de conseiller durant la période où il occupe ce poste.
- Que chaque membre du conseil continuera de recevoir, en plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération ci-haut mentionnée comme c'est le cas actuellement :

Poste	Allocation 2017	Allocation 2018
Maire	4 465.50\$	4 554.82\$
Maire suppléant	2 530.47\$	2 581.08\$
Conseiller	1 488.51\$	1 518.28\$

- Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;
- Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, 118, avenue des cèdres à Brigham, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BRIGHAM, CE 12^E JOUR DE JUIN 2018.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,

ME PIERRE LEFEBVRE, AVOCAT